

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR**

Jeudi 11 janvier 2024 (PV-CX675)

12h

Local 3813 pavillon de la Santé

Présences

Professeure Sonia El Euch, vice-présidente aux relations de travail (VPRT) et présidente par intérim

Professeure Mireille Dubé, vice-présidente aux affaires syndicales (VPAS)

Professeur Marc Beauregard, vice-président aux affaires universitaires (VPAU) – via Zoom

Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité (VPSC)

Professeur Pier-Luc Lajoie, trésorier

M^{me} Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail (CRT)

M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires (CAU)

Absence

Professeur Jean-Claude Bernatchez, secrétaire

Marianne Paul préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire de réunion.

CX675-11-01-2024-00 Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 7 décembre (PV-CX673)
4. Affaires découlant
5. Correspondance et information
 1. RAS de novembre
 2. RAS de décembre
6. Rapport des officières et des officiers
7. Négo – Entente de principe et prochaines étapes
8. Consortium – Proposition de services professionnels 2024-2028
9. Date de la prochaine réunion régulière : 25 janvier 2024
10. Clôture de la réunion

CX675-11-01-2024-01 Ouverture de la réunion

La VPSC préside la réunion (*cf. PV-CX673-07-12-2023-01*).

Le quorum étant constaté, la présidente de réunion souhaite la bienvenue aux collègues à cette première réunion du comité exécutif de 2024. Elle s'informe si tous et toutes ont passé un bon temps des Fêtes.

CX675-11-01-2024-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente de réunion présente l'ordre du jour de la réunion.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 675^e réunion du comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité.

CX675-11-01-2024-03 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 7 décembre (PV-CX673)

PV-CX6673-07-12-2023

La présidente de réunion présente le procès-verbal de la 673^e réunion du comité exécutif tenue le 7 décembre 2023.

La VPRT, et présidente par intérim, souligne son désaccord avec le texte de la motion apparaissant dans le projet de procès-verbal.

La présidente de réunion demande le huis clos. La CRT et le CAU sont autorisé.es à rester.

Le huis clos est déclaré à 13h.

Le huis clos est levé à 14h28.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de reporter le point à la prochaine réunion régulière du comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité.

CX675-11-01-2024-04 Affaires découlant

La présidente de réunion parcourt les sujets figurant aux affaires découlant.

Le VPAU quitte la réunion.

CX675-11-01-2024-05 Correspondance et information

Le trésorier indique que les retenues à la source des mois de novembre et décembre ont été payées.

1. RAS de novembre : ARC : 4 539,54 \$ MRQ : 6 497,51 \$
2. RAS de décembre : ARC : 3 028,25 \$ MRQ : 4 127,12 \$

Le CAU indique que l'Association générale étudiante de l'UQTR sollicite la participation du Syndicat pour l'achat d'une publicité dans son agenda 2024-2025. Elle fera parvenir la grille tarifaire pour la prochaine réunion du comité exécutif.

Le CAU informe que le Service des communications et des relations avec les diplômés demande au Syndicat de publiciser auprès des professeur.es une activité organisée par le DGAAP pour le 1^{er} février : *Mon FIP en 180 secondes!* Les membres du comité exécutif sont favorables à une telle publicisation.

VPRT et VPAS

- Rencontre le 19 janvier avec une professeure se disant victime de harcèlement (cf. PV-CX671-16-11-2023-07).
- Grief à être déposé pour perte de salaire pour un professeur s'étant vu fermer sa chaire de recherche.
- Rencontre le 11 janvier avec des professeures concernant leurs cotisations professionnelles et leurs assurances (cf. PV-CX666-21-09-2023-06).
- Une assemblée départementale a refusé la modification de tâche à un professeur qui demandait à ne pas donner son cours. Une rencontre avec le DGAAP s'est tenue.
- Un professeur critiquait le processus d'octroi de cours. La convention collective a été respectée par le département, le dossier est clos.

La VPRT se retire de la réunion pour le prochain point

- Une professeure demande à changer de campus. Les nouvelles dispositions négociées pour la prochaine convention collective pourront répondre à cette demande. Celle-ci n'étant pas encore signée, les dispositions de la convention collective 2018-2022 continuent de s'appliquer.
- Rencontre avec le procureur du Syndicat dans le dossier d'un professeur ayant perdu sa chaire de recherche en raison de la perte de son laboratoire (cf. PV-CX671-16-11-2023-07).
- Une professeure se représente elle-même auprès de l'employeur, puisqu'elle ne souhaite pas être représentée par le Syndicat. Le Syndicat est disposé à la représenter dès qu'elle en fera la demande (cf. PV-CX668-12-10-2023-06).
- Grief 2022-07 et 2022-09 : transaction de quittance intervenue entre les parties le 12 décembre pour régler globalement et définitivement les griefs.
- Processus de signatures en cours pour la lettre d'entente sur les comités de présélection.

VPSC

- Participation à des réunions (13 et 18 décembre) du comité de sélection des bourses de la Fondation de l'UQTR afin de désigner les étudiant.es récipiendaires des bourses du Syndicat. La VPSC mentionne quelques difficultés rencontrées dans le choix des récipiendaires et des critères d'attribution. Elle interpellera le comité des services à la collectivité pour revoir lesdits critères.
- Le comité des services à la collectivité se réunira le 23 janvier prochain. Il sera particulièrement question de l'attribution des bourses du Syndicat à des élèves d'écoles secondaires et à des étudiant.es de collèges.

Trésorier

- Réflexion sur le taux de cotisation syndicale à adopter pour l'année 2024-2025. Le trésorier traitera du sujet à la réunion du conseil syndical du 1^{er} février.

La VPRT rappelle que l'entente de principe convenue entre les parties syndicale et patronale le 17 décembre a été entérinée par les membres du Syndicat à 96,6 % lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre. Le conseil

d'administration de l'UQTR a par la suite adopté, à l'unanimité, cette entente de principe à sa réunion extraordinaire du 22 décembre.

La directrice du Service des relations de travail, Me Houda Souissi, est à travailler sur la rédaction des textes de la convention collective.

La VPRT indique que le travail se poursuit à propos de plusieurs sujets discutés lors des négociations, mais qui n'ont pas été intégrés dans l'entente de principe.

Concernant les crédits de subventions, une rencontre se tiendra avec le doyen de la recherche et de la création, Jean-François Millaire, pour le mandat et la composition du comité mis en place durant la période de négociation de la convention collective. Le conseil syndical sera aussi interpellé pour revoir les objectifs dudit comité.

La VPAS procédera à des simulations de répartition de dégagements par programme et cycles d'études.

Le trésorier mettra à jour l'entente salariale en considérant la négociation du secteur public.

La VPRT indique que le SPPUQAC a demandé à avoir l'entente salariale. Après discussion, l'entente ne sera pas diffusée jusqu'à la signature de la convention collective.

CX675-11-01-2024-08 Consortium – Proposition de services professionnels 2024-2028

Le trésorier présente une proposition d'entente des services professionnels du Consortium pour la période de 2024-2028. Cette proposition prévoit une modification de la répartition des quoteparts et de la contribution des membres du consortium.

Une réunion du consortium se tiendra le 15 janvier 2024 pour adopter une entente de services professionnels.

Après discussion, les membres du comité exécutif sont favorables à la proposition d'entente de services professionnels pour 2024-2028. Le trésorier demandera des éclaircissements sur la proposition de répartition des quoteparts des membres.

CX675-11-01-2024-09 Date de la prochaine réunion

La présidente de réunion rappelle que le comité exécutif se réunira le jeudi 25 janvier 2024.

CX675-11-01-2024-10 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 03.

Marianne Paul
Présidente de la réunion

François Landry
Secrétaire de la réunion